

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 12 janvier 2015.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, tenue lundi le 12 janvier 2015 à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle du conseil du Centre communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;
M^{me} Lise Blackburn, conseillère au district no 4;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 5.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absent :

M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Mot de bienvenue et prière;
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 et des séances spéciales du 15 décembre 2014;
- 4.0 Approbation des comptes pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2014;
- 5.0 Lecture de la correspondance;
- 6.0 Rapport des comités;
- 7.0 Adjudication d'un emprunt par billet à la suite des demandes de soumissions publiques;
- 8.0 Résolution de concordance;
- 9.0 Entente avec la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur concernant la gestion comptable des activités de L'Ascension en fête et du Carnaval;
- 10.0 Contribution au transport adapté de Lac-St-Jean-Est 2015;
- 11.0 Compensation pour le service d'éclairage des chemins privés en vertu de l'article 10.1 du protocole d'entente;
- 12.0 Résidence Le Villageois – Gestion administrative;
- 13.0 Subvention Office municipal d'habitation (OMH) – 1^{er} versement de 2015;
- 14.0 Fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma – Contribution financière 2012 - 2016;
- 15.0 Autorisation des versements prévus au tableau des cotisations et contributions - 2015;

- 16.0 Suspension de la contribution municipale à la Fédération québécoise des municipalités pour 2015;
- 17.0 Octroi de subvention à divers organisme;
- 18.0 Rapport mensuel du maire;
- 19.0 Affaires Nouvelles :
 - 19.01 Résolution d'appui à M. Régis Lafoge, propriétaire de la station service Sonerco à L'Ascension de N.-S.
 - 19.02 Motion de remerciement à M. Jean-Claude Fleury
 - 19.03 Motion de Sympathie à la famille de Mme Liliane Lemay
- 20.0 Période de questions des citoyens;
- 21.0 Levée de la séance ordinaire.

Mot de
bienvenue
et prière

MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, récite la prière d'usage et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

Lecture et
adoption de
l'ordre du jour

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

R. 2015-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier, après avoir ajouté les sujets suivant à l'item « Affaires nouvelles » :

19.01 Résolution d'appui à M. Régis Laforge, propriétaire de la station service Sonerco à L'Ascension de N.-S.

19.02 Motion de remerciement à M. Jean-Claude Fleury

19.03 Motion de Sympathie à la famille de Mme Liliane Lemay

Il est également convenu de laisser ouvert l'item "Affaires nouvelles":

Adoptée

Approbaton
des minutes
de la séance
ordinaire du 1^{er}
décembre 2014
et des séances
spéciales du 15
décembre 2014

APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2014 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 15 DÉCEMBRE 2014

R. 2015-002

APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2014 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 16 DÉCEMBRE 2014

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que les minutes de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 et des séances spéciales du 15 décembre 2014 soient adoptées telles que rédigées par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée

Approbation
des comptes
pour la période
du 1^{er} au
31 décembre
2014

APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2014

R. 2015-003

APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2014

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2014 au montant de 121 887.51 \$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2014 au montant de 118 512.12 \$.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 121 887.51 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2015-003.

Signé, ce 12 janvier 2015.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Lecture de la
correspondance

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE.

- 1.0 Reçu le 1^{er} décembre 2014 de Mme Hélène Cadieux, directrice Bibliothèque et Archives nationales du Québec, l'approbation de notre calendrier de conservation des archives.
- 2.0 Reçu le 3 décembre 2014 de Mme Annie Aubin, greffière, juge de paix et perceptrice pour la Ville d'Alma, une copie de l'entente relative à la perception des infractions sur les routes numérotées par la Cour municipale d'Alma. Étant liée par une entente de gestion commune avec la MRC Lac-Saint-Jean-Est, une copie du protocole proposé par le Ministère de la Justice, nous a été transmis sans aucun impact financier pour la municipalité.

- 3.0 Reçu le 15 décembre 2014 de M. Marco Bondu, directeur général OBV Saguenay, une lettre de remerciement pour notre appui au projet de mobilisation des acteurs de l'eau du plan d'action – PDE des bassins versants du Saguenay.
- 4.0 Reçu le 18 décembre 2014 de M. Keyven Ferland, président de la Chambre de commerce et d'industrie Lac Saint-Jean, une correspondance sollicitant une rencontre avec les représentants de la municipalité afin de discuter des enjeux, préoccupations et des projets de développement de notre municipalité.
- 5.0 Reçu le 18 décembre 2014 de M. Étienne Jacques, chef des opérations Rio Tinto Alcan Métal-primaire-Amérique du Nord, le rapport de développement durable 2013 de Rio Tinto Alcan au Québec.
- 6.0 Reçu le 19 décembre 2014 de M. Louis Normand, président du Club cycliste Tourcom Proco, une lettre de remerciement pour notre collaboration lors de l'épreuve tenue le 6 août 2014.

Rapport des comités

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

Adjudication d'un emprunt par billet à la suite des demandes de soumissions publiques

ADJUDICATION D'UN EMPRUNT PAR BILLET À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

R. 2015-004

ADJUDICATION D'UN EMPRUNT PAR BILLET À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la Municipalité de la Paroisse de L'Ascension de Notre-Seigneur accepte l'offre qui lui est faite par la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 21 janvier 2015 au montant de 112 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2003-289. Ce billet est émis au prix de 98,005 \$ CAN pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit:

21 200 \$	2.00 %	21 janvier 2016
21 900 \$	2.15 %	21 janvier 2017
22 600 \$	2.25 %	21 janvier 2018
23 200 \$	2.35 %	21 janvier 2019
24 000 \$	2.55 %	21 janvier 2020

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci

Adoptée

Résolution de
concordance

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

R. 2015-005

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur souhaite emprunter par billet un montant total de 112,900\$;

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
2003-289	112 900 \$

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billet au montant de 112 900 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2003-289 soit réalisé.

Que les billets soient signés par Monsieur Louis Ouellet, maire et Monsieur Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

Que les billets soient datés du 21 janvier 2015.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	21 200 \$
2017	21 900 \$
2018	22 600 \$
2019	23 200 \$
2020	24 000 (à payer en 2020)

Adoptée

Entente avec la
Municipalité de
L'Ascension-
de-Notre-
Seigneur
concernant
la gestion
comptable
des activités
de L'Ascension
en fête et du
Carnaval

ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR CONCERNANT LA GESTION COMPTABLE DES ACTIVITÉS DE L'ASCENSION EN FÊTE ET DU CARNAVAL

R. 2015-006

ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR CONCERNANT LA GESTION COMPTABLE DES ACTIVITÉS DE L'ASCENSION EN FÊTE ET DU CARNAVAL

Madame la conseillère Nathalie Larouche propose, appuyée par Madame la conseillère Nellie Fleury que les comités de L'Ascension en fête et du Carnaval délèguent la gestion comptable à la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur dans le but d'améliorer l'efficacité et éviter les doublons de tâches causant pertes de temps et erreurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Contribution
au Transport
adapté de Lac-
Saint-Jean-Est
2015

CONTRIBUTION AU TRANSPORT ADAPTÉ DE LAC-SAINT-JEAN-EST 2015

R. 2015-007

CONTRIBUTION AU TRANSPORT ADAPTÉ DE LAC-SAINT-JEAN-EST 2015

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur s'implique au niveau régulier de transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2015 préparées par la Corporation du Transport adapté Lac St-Jean Est et présentées par la Ville d'Alma mandataire, par conséquent, elle consent à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités suivantes:

1. La Municipalité remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac St-Jean Est (organisme responsable du transport) au cours de la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 un montant de 3 092 \$ à être versé en un versement pour le 1^{er} mars 2015.
2. Ce montant, additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera 25 % des prévisions budgétaires de revenus totaux de 405 687 \$ devant être défrayés pour le service régulier de Transport adapté Lac St-Jean Est aux personnes handicapées, pour l'exercice 2015.
3. De plus, Ville d'Alma. accepte, d'une part que la subvention de 75 % des coûts de transport adapté aux personnes handicapées, prévue à l'Arrêté en conseil no: 2071-79 du onze (11) juillet 1979, soit versée directement par le Ministère des Transports à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autre part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommes attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac St-Jean Est ainsi qu'à la réalisation du plan de transport adapté aux personnes handicapées approuvé par le Ministère des Transports.

Adoptée

Compensation
pour le service
d'éclairage de
chemins privés
en vertu de
l'article 10.1
du protocole
d'entente

**COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉCLAIRAGE DE CHEMINS PRIVÉS
EN VERTU DE L'ARTICLE 10.1 DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

R. 2015-008

**COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉCLAIRAGE DE CHEMINS PRIVÉS
EN VERTU DE L'ARTICLE 10.1 DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

ATTENDU que la présente entente a pour objet de régir les modalités d'application d'une aide financière fournie par la Municipalité au Regroupement des Associations de propriétaires Riverains ;

ATTENDU que pour se procurer les fonds nécessaires au versement de l'aide financière qui n'est pas payée à même le fonds général, un règlement de tarification, conformément à l'article 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, a été adopté par la Municipalité ;

ATTENDU que cette tarification sera imposée à chaque propriétaire situé en bordure ou ayant accès à sa propriété à partir d'un chemin privé ouvert à la circulation publique ;

ATTENDU que la tarification pourra être différente d'une Association à l'autre ou dépendant que le propriétaire est un résident permanent ou saisonnier ;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que les sommes par Association s'établissent comme suit au 31 décembre 2014 :

Lac Garnier	16.67 \$
Lac Élie-Gagnon :	00.00 \$
Petits Lacs Harvey-Renaud :	558.34 \$
Domaine des Bouleaux Blancs :	130.00 \$
Les Riverains du Lac Richard :	58.33 \$
Lac Noir :	591.30 \$
Lac Rose :	266.66 \$
	<hr/>
	1 621.30 \$

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2015-008.

Signé, ce 12 janvier 2015.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Résidence Le
Villageois –
Gestion
administrative

RÉSIDENCE LE VILLAGEOIS – GESTION ADMINISTRATIVE

R. 2015-009

RÉSIDENCE LE VILLAGEOIS – GESTION ADMINISTRATIVE

ATTENDU que l'administration de la Résidence Le Villageois est sous la responsabilité du directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, Monsieur Normand Desgagné;

ATTENDU que la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur dispose du système comptable de PG Mégagest pour la rémunération de ses employés(es), évitant ainsi une dépense additionnelle pour la Résidence Le Villageois;

ATTENDU que la rémunération de Monsieur Normand Desgagné, soit 500 \$ par mois sera payé par la Municipalité de L'Ascension de N.-S. et que cette dernière refacturera à la Résidence Le Villageois ledit montant;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que cette entente est renouvelable à chaque année à moins d'avis contraire des deux parties.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2015-009.

Signé, ce 12 janvier 2015

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire trésorier

Subvention
Office
municipal
d'habitation
(OMH) –
1^{er} versement
2015

**SUBVENTION OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) –
1^{ER} VERSEMENT 2015**

R. 2015-010

**SUBVENTION OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) –
1^{ER} VERSEMENT 2015**

ATTENDU que l'Office d'Habitation de L'Ascension-de-Notre-Seigneur est une corporation constituée par lettre patente émise le 14 novembre 1975;

ATTENDU le contrat d'exploitation et convention sur les subventions pour combler les déficits d'exploitation intervenue entre la Société d'Habitation du Québec et la Municipalité de L'Ascension de N-S le 24 février 1976;

ATTENDU qu'à la suite du contrat d'exploitation, la Municipalité s'est engagée par résolution no.74-90 en date du 22 septembre 1974 à participer jusqu'à concurrence de 10% aux déficits d'exploitation du programme d'habitation réalisé par la Société;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'approuver le premier versement de la subvention de l'Office Municipal d'Habitation au montant de 1 905 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2015-010.

Signé, ce 12 janvier 2015.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Fondation de
l'Hôtel-Dieu
d'Alma –
Contribution
financière
2012-2016

FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU D'ALMA – CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2012-2016

R. 2015-011

FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU D'ALMA – CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2012-2016

ATTENDU la demande formulée par la fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma;

ATTENDU que ledit organisme offre de nombreux services à la population de la MRC Lac-Saint-Jean-Est;

ATTENDU que le montant annuel calculé par la MRC pour la municipalité de L'Ascension de N.-S. est basé selon deux critères soient: La Richesse foncière uniformisée et la population;

ATTENDU que la contribution financière de la municipalité sera répartie sur 5 ans, soit un montant annuel de 2 598,28 \$ s'échelonnant pour les années 2012 à 2016;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De consentir audit organisme une somme de 2 598,28 \$ pour l'année 2015.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2015-011.

Signé, ce 12 janvier 2015.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Autorisation des versements prévus au tableau des cotisations et contributions année 2015

AUTORISATION DES VERSEMENTS PRÉVUS AU TABLEAU DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS ANNÉE 2015

R. 2015-012

AUTORISATION DES VERSEMENTS PRÉVUS AU TABLEAU DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS ANNÉE 2015

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Nathalie Larouche d'autoriser le versement des cotisations et contributions suivantes :

Corporation des Officiers municipaux en bâtiment	373.67 \$
Portail Québec municipal	321.93 \$
Association des directeurs municipaux du Québec	735.75 \$
Association québécoise d'urbanisme	155.22 \$
CRSBP	8 025.87 \$
Réseau culturel du Saguenay Lac-St-Jean	554.92 \$
Association Touristique Régionale	576.76 \$
Club social des pompiers volontaires – Caserne 34	1 500 \$
Croix Rouge canadienne	301.65 \$
Socan	113.46 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées dans la résolution numéro R. 2015-012.

Signé, ce 13 janvier 2014.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Suspension de la contribution municipale à la Fédération québécoise des municipalités pour 2015

SUSPENSION DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR 2015

R. 2015-013

SUSPENSION DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR 2015

CONSIDÉRANT que depuis sa fondation en 1944, la Fédération québécoise des municipalités est l'interlocuteur incontournable des municipalités et des régions du Québec. Visant constamment à défendre l'autonomie municipale, elle privilégie les relations à l'échelle humaine et tire son inspiration de l'esprit de concertation et d'innovation de ses quelque 1 000 municipalités et MRC membres.

- CONSIDÉRANT que la FQM a tenu Ses assises annuelles du 25 au 27 septembre 2014 et a convié les quelques 1000 municipalité et MRC membres dont la Municipalité de l'Ascension de N. S. à débattre des enjeux importants pour nos communautés.
- CONSIDÉRANT que lors de ces assises, nos représentants ont eu l'opportunité de rencontrer notre premier ministre et le ministre des affaires municipales et de discuter ouvertement avec ses membres des enjeux qui les touchent.
- CONSIDÉRANT qu'à l'issue de ce congrès, le président de la FQM a déclaré « L'ouverture du premier ministre et du ministre des Affaires municipales sont de bon augure. Nous ne ménagerons aucun effort au cours des prochains mois pour nous assurer que notre projet de gouvernance de proximité prenne forme et permette à nos membres de bénéficier de nouveaux pouvoirs »
- CONSIDÉRANT que lors de ce congrès, les villes de Québec et Montréal sont devenus membre non votant de la FQM et que notre président a déclaré à cette occasion « Nous appuyons Québec et Montréal dans leurs démarches pour l'obtention d'un statut particulier à titre de Capitale et de Métropole. Mais, il n'est pas question d'accepter un Québec à deux vitesses. L'État doit aussi revoir sa relation avec le tandem MRC-municipalités »
- CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a signé avec la FQM un pacte fiscal qui impose des réductions de 300 millions appliquées aux transferts financiers aux municipalités et de moins de ressources pour le développement économique et social des régions du Québec dans le cadre du rétablissement de l'équilibre budgétaire du gouvernement;
- CONSIDÉRANT que ce pacte fiscal impose l'abolition des conférences régionales des Élus et des Centres local de développement
- CONSIDÉRANT que les coupes dans les ressources pour le développement région, soit 67 millions est inacceptable;
- CONSIDÉRANT que le CLD Lac-St-Jean Est est un partenaire indispensable pour nos entrepreneurs et un moteur de création d'emploi dans notre MRC;
- CONSIDÉRANT que les régions rurales sont les grandes perdantes du pacte fiscal transitoire 2015 et que des décisions importantes devront être prise par les conseils municipaux afin de ne pas augmenter les taxes indûment et par conséquent le fardeau des citoyens;
- CONSIDÉRANT que ces décisions auront un impact négatif sur le développement économique de nos territoires;
- CONSIDÉRANT que le 4 novembre 2014 soit seulement 38 jours après la fin des accises annuelle de la FQM, cette dernière signait un pacte fiscal transitoire qui est venu éliminer, une grande partie de nos instances de concertation régionale (CRE), de nos instances de développement économique régionale (CLD), d'outils de développement rurale (Pacte rural) en plus de refiler une facture imprévue à nos contribuables (coupure sur la TVQ, en lieu de taxes immeubles).

- CONSIDÉRANT que jamais lors des assises annuelles de la FQM les membres ont été informés d'une négociation d'un pacte fiscal si défavorable aux petites municipalités.
- CONSIDÉRANT que nous considérons que pour les grande villes, le pacte fiscal transitoire semble le prix à payer pour que le gouvernement du Québec adopte la loi 3 qui vient atténuer les effets des fonds de pensions déficitaires de milliard de dollars sur le budget de ces villes.
- CONSIDÉRANT que la municipalité de l'Ascension de N.S. comme des centaines de municipalité membres de la FQM gère depuis toujours son budget de façon serrée et qu'elle n'a jamais accordé à son personnel des conditions de travail démesurée, des fonds de pension à prestation déterminés et qu'elle ne retire aucun avantage de l'application du projet de loi 3.
- CONSIDÉRANT qu'il est de notre avis que la FQM n'aurait jamais dû signé ce pacte fiscal transitoire qui est un frein au développement des régions, des municipalités rurales et elle aurait dû informer au préalable ses membres lors de ses assises annuelles.
- CONSIDÉRANT que notre MRC et nos municipalités n'ont pas été consultées par leurs associations municipales ni, approuvé le projet de Pacte fiscal transitoire 2015;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

- DÉNONCE le fait que le Gouvernement du Québec sabre dans le financement du développement économique local;
- DÉNONCE le fait que le Gouvernement du Québec élimine un organisme essentiel de concertation régional qu'est la CRÉ du Saguenay-Lac-St-Jean;
- DÉNONCE que le gouvernement du Québec d'imposer des réductions de 300 millions aux municipalités;
- DÉNONCE le fait que la Fédération Québécoise des municipalités a signé l'entente du pacte fiscal transitoire 2015;
- DÉNONCE le fait que la Fédération Québécoise des municipalités n'a pas lors du congrès de septembre 2014, avisé ses membres du contenu de la proposition gouvernementale et des coupures à venir;
- AVISE la FQM, que pour le moment, la Municipalité de L'Ascension –De-Notre-Seigneur compte se retirer en tant que membre de la FQM, compte tenu de son apparente inefficacité à informer ses membres et à les défendre adéquatement.

Et que copie de la présente soit transmise aux municipalités de la MRC de Lac St-Jean-Est, à M. Alexandre Cloutier, député de Lac St-Jean, à M. Richard Lehoux, président de la Fédération Québécoise des municipalités et à M. Sabin Larouche, directeur-général de la MRC de Lac Saint-Jean-Est.

Adoptée

Octroi d'une subvention à divers organismes

OCTROI D'UNE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES

R. 2015-014

OCTROI D'UNE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES

ATTENDU que la municipalité a reçu quelques demandes d'aide financière au cours du dernier mois;

ATTENDU que les élus municipaux jugent à propos de donner suite à quelques-unes d'entre-elles;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du Code Municipal;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De verser les subventions aux organismes suivantes:

Solican Lac St-Jean-Est	100 \$
Parlement des jeunes (É.S.C.L.)	100 \$

Adoptée

Madame la conseillère Nathalie Larouche déclare ses intérêts en lien avec ce dossier et se retire des discussions, le tout en respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées dans la résolution numéro R. 2015-014.

Signé, ce 12 janvier 2015.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Rapport mensuel du maire suppléant

RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

Monsieur le maire fournit de l'information à l'assistance sur différents dossiers.

Affaires nouvelles

AFFAIRES NOUVELLES

19.01 Résolution d'appui à M. Régis Laforge, propriétaire de la station service Sonerco à L'Ascension de N.-S.

R. 2015-015

RÉSOLUTION D'APPUI À M. RÉGIS LAFORGE, PROPRIÉTAIRE DE LA STATION SERVICE SONERCO À L'ASCENSION DE N.-S.

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyée par Madame la conseillère Lise Blackburn que le conseil municipal appui la position de Monsieur Régis Laforge, propriétaire de la station service Sonerco de L'Ascension de N.-S. d'ajuster le prix de son

essence régulière en tenant compte du prix de rampe de chargement et ce malgré les menaces de la concurrence et l'éventualité d'une guerre des prix qui pourrait résulter en une disparition de petits détaillants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

19.02 Motion de remerciement à M. Jean-Claude Fleury

R. 2015-016

MOTION DE REMERCIEMENT À M. JEAN-CLAUDE FLEURY

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par le conseiller Jean Tremblay que le conseil municipal tient à remercier Monsieur Jean-Claude Fleury pour son implication bénévole, son honnêteté et son intégrité comme vice-président au sein du conseil d'administration de la Résidence Le Villageois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

19.01 Motion de Sympathie à la Famille de Madame Lilianne Lemay

R.2015-017

MOTION DE SYMPATHIE À LA FAMILLE DE MADAME LILIANNE LEMAY

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay, qu'une motion de sympathie et de condoléances soit adressée aux proches de feu Madame Hermance Fleury, laquelle est décédée le 25 décembre 2014 à l'âge de 95 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Période de questions des citoyens

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

Levée de la séance ordinaire

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

R. 2015-018

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 20h05.

Adoptée

LOUIS OUELLET, maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et secrétaire-trésorier